



INVENTAIRE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE POUR L'ANNÉE 2023 ÎLE-DE-FRANCE ET MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Airparif – mars 2026

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
1. CLIMAT 2023	4
2. CONSOMMATIONS FINALES D'ÉNERGIE	5
3. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	9
ANNEXE : DONNÉES ET MÉTHODES	11
1. INVENTAIRE 2023 DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE	11
2. INVENTAIRE 2023 DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE.....	12
3. INVENTAIRE 2023 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE.....	13

PRÉAMBULE

Airparif réalise les inventaires de consommations d'énergie finale et des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 et 2) pour tous les secteurs d'activité et toutes les sources d'énergie sur la région Île-de-France. Ces inventaires sont construits de concert avec l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques d'Airparif, ce qui garantit une cohérence entre les problématiques air, climat et énergie. L'inventaire Air-Climat-Energie d'Airparif respecte le cahier des charges suivant :

- Disposer de données de référence construites selon une méthodologie de référence reconnue à l'échelle régionale (ROSE) et nationale (PCIT : Pôle de Coordination des Inventaires Territoriaux)
- Disposer d'un historique cohérent pour évaluer les tendances
- Spatialiser finement (maille communale)
- Complétude : couvrir l'ensemble des secteurs d'activités et des sources d'énergie
- Disposer d'éclairages fins pour identifier des gisements de réduction (usages, sous-secteurs, typologies de bâti, ...)
- Assurer une cohérence Air-Climat-Energie
- Disposer de données opérationnelles utilisables par les territoires grâce à des outils simples et des formats facilement exploitables et compatibles avec les exigences réglementaires (SRCAE, PPA, PCAET, ...)

Un travail de modélisation réalisé par Airparif permet de compléter les statistiques et données aux échelles régionale et infrarégionale sur la profondeur historique (depuis 2005), pour l'ensemble des secteurs et sous-secteurs (typologie et âge de bâti, branches du tertiaire, usages de l'énergie) et l'ensemble des sources d'énergie (produits pétroliers et bois notamment), et l'ensemble des communes.

La fréquence de mise à jour de l'inventaire communal Air-Climat-Energie est biannuelle et cet inventaire pour l'année N est généralement rendu disponible à la fin de l'année N+2, du fait de la mise à disposition des données de l'année N à partir de N+15 mois et des travaux nécessaires de complétion des données, des améliorations méthodologiques permettant une donnée finale plus robuste et avec un meilleur niveau de détail, ainsi qu'au recalcul de l'historique.

A ce jour, la mise à jour la plus récente est celle du millésime 2022, dont les données ont été rendues disponibles en avril 2025 [\[lien\]](#). La prochaine mise à jour sera pour le millésime 2024, mis à disposition en fin d'année 2026.

Pour répondre à la demande des partenaires d'Airparif de disposer de données d'inventaire sur les années non couvertes par l'exercice communal, notamment sur les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre (GES), Airparif a développé une **méthode de calcul permettant de mettre à jour son inventaire à l'échelle régionale et métropolitaine de manière simplifiée**. Le premier exercice réalisé à partir de cette méthode est l'inventaire de l'année 2020 [\[lien\]](#). Les grands principes méthodologiques et données utilisés pour cet exercice sont présentés dans l'ANNEXE : DONNÉES ET MÉTHODES.

Cette note présente le bilan de l'année 2023 pour l'échelle régionale et métropolitaine.

1. CLIMAT 2023

En France métropolitaine, les consommations d'énergie pour le besoin de chauffage sont étroitement liées aux températures extérieures. L'analyse des évolutions interannuelles des consommations énergétiques nécessite donc de décorréliser ces évolutions de l'effet de la météorologie afin de juger des autres facteurs (paramètres socio-économiques, politiques énergétiques, mix énergétique, ...). En effet, lors d'un hiver « froid », les besoins de chauffage seront supérieurs à ceux d'une année dite « normale ». **Airparif met ainsi à disposition les consommations énergétiques corrigées des variations climatiques (dites « à climat normal »), en fonction de l'indice de rigueur climatique¹.**

L'indice de rigueur climatique est constitué par la somme annuelle des degrés jours unifiés (écart journalier entre la température observée et 17°C). Par conséquent plus l'indice de rigueur climatique est élevé, plus l'hiver a été « froid » et plus les besoins de chauffage ont été élevés.

La Figure 1 présente l'évolution de l'indice de rigueur climatique en Île-de-France entre 2005 et 2024 au regard de l'indice moyen sur 30 ans (1991-2020) représentant le climat normal. L'année 2005, année de référence des inventaires réalisés par Airparif est une année dite « normale ». L'année 2023 a connu un hiver doux, similaire à celui de 2022 ; celui de l'année 2024 est également similaire.

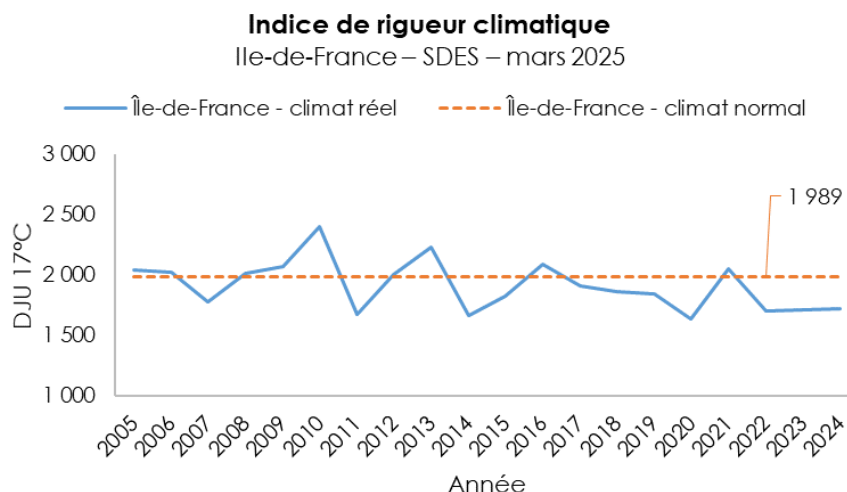


Figure 1 : Evolution de l'indice de rigueur climatique en Île-de-France entre 2005 et 2024
Données SDES (mars 2025), Traitement Airparif

L'inventaire communal des consommations d'énergie finale d'Airparif est réalisé à partir des données départementales d'indice de rigueur climatique afin d'intégrer l'effet îlot de chaleur de l'agglomération parisienne. Pour l'inventaire 2023, le calcul des consommations d'énergie à climat normal est réalisé à partir des données régionales d'indice de rigueur climatique ; celui de la Métropole du Grand Paris utilise la rigueur climatique moyenne de Paris et de la Petite Couronne.

Pour rappel, **les émissions de gaz à effet de serre sont calculées à partir des consommations énergétiques à climat réel** (non corrigée des effets du climat) afin de présenter la photographie la plus précise des gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère pour chaque année.

¹ La rigueur climatique est définie en France métropolitaine par la rigueur hivernale.

2. CONSOMMATIONS FINALES D'ÉNERGIE

Le Tableau 1 (a) présente les consommations énergétiques en Île-de-France pour l'année 2023, par secteur d'activité et par source d'énergie finale. **En 2023, les consommations énergétiques en Île-de-France sont de 160 TWh à climat réel** (non corrigées des effets du climat). Le secteur des bâtiments (résidentiel et tertiaire) représente 69 % des consommations régionales, devant le transport routier dont la contribution est de 22 %.

Tableau 1 : Consommations d'énergie finale en 2023 par secteur et source d'énergie
(GWh – sans correction des variations climatiques)

2023 – GWh – climat réel	Charbon	Produits pétroliers	Gaz fossile	Electricité	Bois	Chaleur urbaine ²	Total
Résidentiel	0	3 292	24 746	20 659	3 705	5 225	57 627
Tertiaire	0	1 406	17 173	29 344	61	5 191	53 176
Transport routier	0	32 663	1 902	0	0	0	34 565
Industrie (dont chantiers)	13	1 760	5 334	6 762	5	44	13 919
Agriculture	0	548	45	53	8	0	654
Total	13	39 670	49 200	56 818	3 779	10 460	159 941
Transport ferroviaire ³	0	0	0	2 825	0	0	2 825

(a) Île-de-France

2023 – GWh – climat réel	Charbon	Produits pétroliers	Gaz fossile	Electricité	Bois	Chaleur urbaine ²	Total
Résidentiel	0	1 529	13 700	10 591	1 194	3 500	30 513
Tertiaire	0	1 121	9 922	17 878	32	4 035	32 988
Transport routier	0	12 575	708	0	0	0	13 283
Industrie (dont chantiers)	0	713	2 016	2 720	0	22	5 471
Agriculture	0	2	10	2	0	0	15
Total	0	15 939	26 356	31 192	1 225	7 557	82 269

(b) Métropole du Grand Paris

A l'échelle de la Métropole du Grand Paris (Tableau 1 (b)), **les consommations finales sont de 82 TWh en 2023, soit 51 % du bilan énergétique francilien.**

Du fait de la densité des habitations et des activités tertiaires au sein de la Métropole du Grand Paris, **la part des consommations des bâtiments est de 77 %** (contre 69 % à l'échelle régionale).

La chaleur urbaine est majoritairement consommée au sein de la Métropole du Grand Paris (72 % des consommations régionales de chaleur urbaine), en cohérence avec le développement des réseaux de chaleur sur le territoire⁴. **A contrario, les consommations métropolitaines de bois-énergie représentent 32 % de ces consommations à l'échelle régionale.**

Le Tableau 2(a) présente les consommations énergétiques en Île-de-France de 2005 à 2023 par secteur d'activité à climat normal, corrigées des effets du climat. **A climat normal, les consommations totales régionales de l'année 2023 diminuent de 5 % par rapport à l'année 2022.**

- **La baisse est la plus forte entre 2022 et 2023 est celle du secteur industriel (-15 %)** mais celle-ci s'inscrit dans une baisse globale depuis 2005 (-49 %) expliquée par une baisse drastique des consommations d'énergies fossiles (produits pétroliers, charbon et gaz). Cette baisse est en partie liée à la fermeture d'un site industriel sur 3 entre 2005 et 2022 (-32 %) à l'échelle de la région.

² Chaleur urbaine : chaleur acheminée par les réseaux de chaleur urbains.

³ Transport ferroviaire : la consommation d'électricité pour le transport ferroviaire est un indicateur suivi à l'échelle régionale et est présentée hors bilan (hors total).

⁴ Réseau de chaleur et de fraîcheur, Sources : Fedene, Ademe, BRGM, [lien](#)

- **Les consommations du secteur résidentiel continuent également de baisser (-4 %).** En particulier, les consommations de gaz naturel avaient fortement baissé en 2022 par rapport à la période précédente (-6 % par an entre 2019 et 2022⁵, contre -2 % par an entre 2015 et 2019), cette baisse s'est poursuivie au même rythme en 2023.
- **Les bâtiments tertiaires enregistrent également une poursuite de la baisse tendancielle des consommations d'énergie (-4 %) :** les consommations de gaz ont baissé de manière plus forte que sur les périodes précédentes (-4 % entre 2022 et 2023 contre -2 % par an entre 2015 et 2019⁵), comme cela est observé pour les logements. A cela s'ajoute une baisse accentuée des consommations de produits pétroliers (-16 % entre 2022 et 2023, contre -7 % par an entre 2019 et 2022).

La hausse du secteur tertiaire entre 2005 et 2023 (+2 %) s'explique par une augmentation forte de consommation d'énergie finale entre 2005 et 2010 ; le secteur est en baisse depuis 2010 (-12 %).

Tableau 2 : Evolution 2005-2023 des consommations d'énergie finale par secteur (GWh – corrigées des variations climatiques)

GWh – climat normal	2005	2010	2015	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2005
Résidentiel	90 989	77 546	76 753	72 410	65 257	62 972	-4%	-31%
Tertiaire	55 881	65 613	62 687	60 726	59 333	56 817	-4%	+2%
Transport routier	54 747	46 756	50 792	37 691	36 734	34 565	-6%	-37%
Industrie (dont chantiers)	27 944	21 362	19 887	20 978	16 830	14 271	-15%	-49%
Agriculture	722	697	703	708	693	674	-3%	-7%
Total	230 282	211 975	210 823	192 512	178 847	169 298	-5%	-26%
Transport ferroviaire (hors total) ¹	3 008	3 180	2 906	2 825	2 825	2 825	0%	-6%

(a) Île-de-France

GWh – climat normal	2005	2010	2015	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2005
Résidentiel	49 237	42 001	41 671	38 891	34 844	34 083	-2%	-31%
Tertiaire	35 751	41 248	39 942	38 166	36 822	35 909	-2%	0%
Transport routier	20 939	17 510	18 074	14 581	14 087	13 283	-6%	-37%
Industrie (dont chantiers)	7 364	5 778	5 665	5 786	5 883	5 687	-3%	-23%
Agriculture	34	25	22	28	18	17	-4%	-49%
Total	113 326	106 563	105 374	97 452	91 654	88 979	-3%	-21%

(b) Métropole du Grand Paris

A l'échelle de la Métropole du Grand Paris (Tableau 2 (b)), **les consommations totales de l'année 2023 à climat normal diminuent de 3 % par rapport à l'année 2022.** Pour chaque secteur, **la baisse des consommations entre 2022 et 2023 s'inscrit dans la poursuite de celle enregistrée jusqu'à 2022, à l'exception du secteur résidentiel dont la baisse des consommations a été légèrement plus faible** (-2 % en 2023 par rapport à 2022, contre -4 % par an entre 2019 et 2022⁵). Cela s'explique notamment par une baisse légèrement plus faible de la consommation de gaz naturel dans ce secteur entre 2022 et 2023 que lors de la période précédente (-4 % entre 2022 et 2023 contre -6 % par an entre 2019 et 2022). Pour les logements et les activités tertiaires, la baisse des consommations d'électricité s'est accélérée en 2023 (ces baisses sont respectivement de -2 % et de -4 %, soit des baisses plus importantes que celles précédentes par an).

⁵ Dans la présente note, toutes les évolutions relatives par an entre des années de référence de l'inventaire d'Airparif, par exemple entre 2019 et 2022 ou bien entre 2015 et 2019, sont calculées via une moyenne géométrique (soit pour une période de n années la racine n-ième du ratio entre la valeur finale et la valeur initiale, moins 1). Cette annualisation d'évolutions relatives couvrant plusieurs années permet de comparer les rythmes d'évolution entre des périodes pluriannuelles de durées différentes.

La baisse des consommations énergétiques tous secteurs confondus entre 2022 et 2023 est un peu plus faible dans la Métropole du Grand Paris que dans l'ensemble de l'Île-de-France, du fait d'une plus faible diminution des consommations de l'industrie à l'échelle métropolitaine, ainsi que d'une plus faible diminution de la consommation des bâtiments, alors que ces derniers représentent une plus grande part de la consommation de la métropole. De plus, l'évolution de la consommation de chaque produit pétrolier par le transport routier est considérée comme égale à celle à l'échelle régionale, faute de données plus précises. Cette diminution des consommations du transport routier ne permet pas de réduire les consommations totales métropolitaines dans les mêmes proportions qu'au niveau régional du fait de la moindre importance de ce secteur dans les consommations de la métropole.

Les Figures 2 et 3 présentent les évolutions des consommations énergétiques à climat normal entre 2005 et 2023 (base 100 en 2005), pour l'Île-de-France (en bleu), au regard des objectifs du Schéma régional climat air énergie (SRCAE, en vert) :

- Total tous secteurs (Figure 2) : objectif de -20 % en 2020, -45 % en 2050
- Secteur résidentiel et tertiaire (Figure 3) : objectif de -17 % en 2020, -50 % en 2050

À titre de comparaison les évolutions de consommations énergétiques à l'échelle nationale sont également présentées (en rouge).

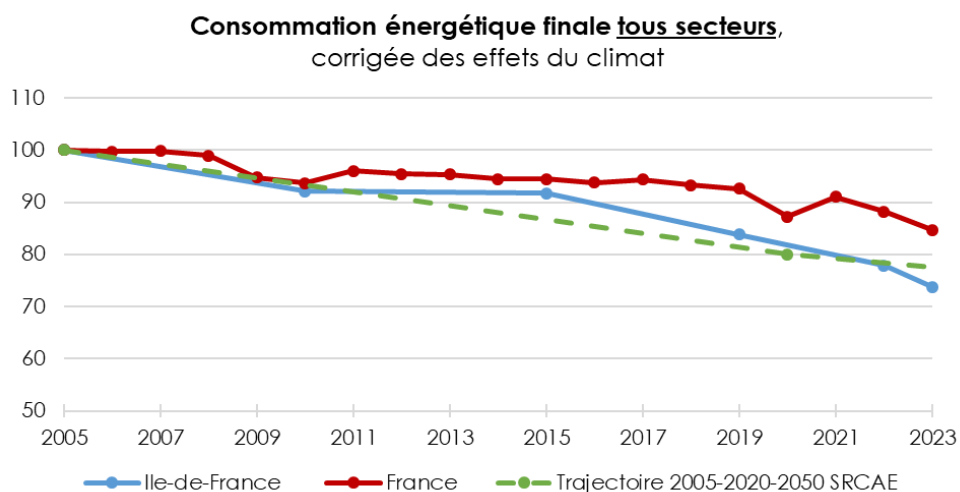


Figure 2 : Evolution des consommations énergétiques finales corrigées du climat tous secteurs entre 2005 et 2023 – base 100 en 2005

L'année 2023 est la première année pour laquelle la baisse des consommations énergétiques franciliennes totales tous secteurs confondus par rapport à 2005 (-26 %) respecte la trajectoire du SRCAE pour la période 2020-2050. La baisse à l'échelle nationale est de -15 %, indiquant que les baisses de consommations à l'échelle francilienne continuent d'être plus importantes que celles à l'échelle nationale en 2023. Cette dynamique régionale plus soutenue s'observe depuis 2015.

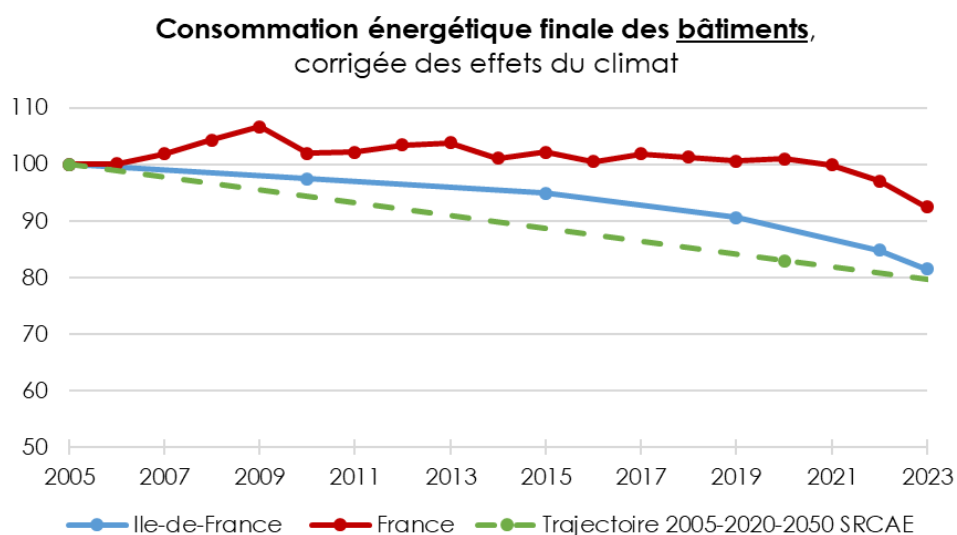


Figure 3 : Evolution des consommations énergétiques finales corrigées du climat des secteurs résidentiel et tertiaire entre 2005 et 2023 – base 100 en 2005

En 2023, les consommations énergétiques franciliennes des bâtiments (secteurs résidentiel et tertiaire) **s'approchent également de la trajectoire du SRCAE pour la période 2020-2050, avec une baisse de -18 %.** Cette diminution reste cependant en deçà de la trajectoire linéaire entre les objectifs de 2020 et 2050, correspondant à -20 % en 2023. Depuis 2019, les consommations énergétiques des bâtiments aux échelles francilienne et nationale diminuent à un rythme similaire.

3. ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le Tableau 3(a) présente les émissions de gaz à effet de serre (scope 1+2)⁶ en Île-de-France de 2005 à 2023 par secteur d'activité. Ces bilans sont présentés à climat réel, non corrigés des effets du climat. **Les émissions directes et indirectes (scope 1+2) de gaz à effet de serre de la région Île-de-France pour l'année 2023 sont de 28,6 MteqCO₂**. Elles ont baissé de 4 % par rapport à 2022, en particulier celles de l'industrie, du transport routier et des bâtiments ; mais ont augmenté de 7 % pour les plateformes aéroportuaires en raison d'une augmentation de l'activité de ce secteur en 2023 (hausse du nombre de mouvements pour les aéroports franciliens notamment).

Tableau 3 : Evolution 2005-2023 des émissions de gaz à effet de serre scope 1+2 (climat réel) – kteqCO₂/an
Cellules grisées : pas de mise à jour 2023 faute de données pour ces secteurs.
* Les évolutions pour les secteurs correspondants sont celles entre 2005 et 2022.

GES scope 1+2 – IDF – kteqCO ₂	2005	2010	2015	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2005
Agriculture	1 158	1 108	1 103	1 097	923	922	0%	-20%
Branche énergie	1 147	1 120	983	765	184	184	0%	-84%
Chantiers	693	411	469	568	496	496		-28% *
Industrie	5 515	4 484	3 297	3 710	2 244	2 038	-9%	-63%
Plateformes aéroportuaires	1 331	1 292	1 164	1 238	1 041	1 118	+7%	-16%
Résidentiel	15 710	14 315	10 974	10 093	8 054	7 757	-4%	-51%
Tertiaire	8 364	10 229	7 537	7 048	6 327	6 038	-5%	-28%
Traitement des déchets	579	597	551	557	639	639		+10% *
Transport ferroviaire et fluvial (hors électricité)	97	110	116	156	153	153		+59% *
Transport routier	14 784	12 639	13 768	10 181	9 850	9 263	-6%	-37%
Total (hors UTCATF)	49 377	46 305	39 963	35 413	29 912	28 607	-4%	-42%
UTCATF	-1 754	-1 945	-1 587	-1 822	-1 701	-1 701		-3% *

(a) Île-de-France

GES scope 1+2 – MGP – kteqCO ₂	2005	2010	2015	2019	2022	2023	2023/2022	2023/2005
Agriculture	7	6	4	5	4	4	-1%	-43%
Branche énergie	75	63	48	47	38	38	0%	-49%
Chantiers	224	168	208	209	198	198		-12% *
Industrie	1 224	957	716	707	668	653	-2%	-47%
Plateformes aéroportuaires	378	345	367	389	339	364	+7%	-4%
Résidentiel	8 608	7 928	6 107	5 498	4 415	4 254	-4%	-51%
Tertiaire	5 323	6 361	4 755	4 302	3 885	3 785	-3%	-29%
Traitement des déchets	102	122	154	111	103	103		+1% *
Transport ferroviaire et fluvial (hors électricité)	21	23	27	31	30	30		+48% *
Transport routier	5 650	4 731	4 897	3 937	3 776	3 559	-6%	-37%
Total (hors UTCATF)	21 611	20 703	17 284	15 237	13 458	12 988	-3%	-40%

(b) Métropole du Grand Paris

⁶ Somme des émissions se produisant directement sur le territoire concerné hors production locale d'électricité et de chaleur de réseau (scope 1 hors production d'énergie) et des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité et de chauffage urbain (scope 1+2).

Les émissions directes et indirectes (scope 1+2) de gaz à effet de serre de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2023 ont baissé de 3 % par rapport à 2022 et sont ainsi de 13,0 MteqCO₂, soit 45 % des émissions de GES régionales. L'évolution du secteur résidentiel au sein de la Métropole du Grand Paris (-4 %) est représentative de celle observée à l'échelle régionale, tandis que celle du secteur tertiaire est plus faible qu'à l'échelle régionale (-3 % contre -5 %). La diminution des consommations industrielles (-2 %) est également plus faible que celle observée à l'échelle régionale (-9 %).

L'évolution du secteur plateformes aéroportuaires est identique entre l'échelle métropolitaine et l'échelle régionale car les aéroports considérés pour l'évolution 2022/2023 sont ceux d'Aéroports de Paris (Orly, Roissy Charles de Gaulle et Le Bourget), ceux-ci étant au moins en partie dans la Métropole du Grand Paris.

La Figure 4 présente les évolutions des émissions de gaz à effet de serre entre 2005 et 2023 (base 100 en 2005), pour l'Île-de-France (en bleu) au regard des objectifs du Schéma régional climat air énergie (SRCAE) de -28 % en 2020 et de -75 % en 2050 (en vert). À titre de comparaison les évolutions des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale sont également présentées (en rouge).

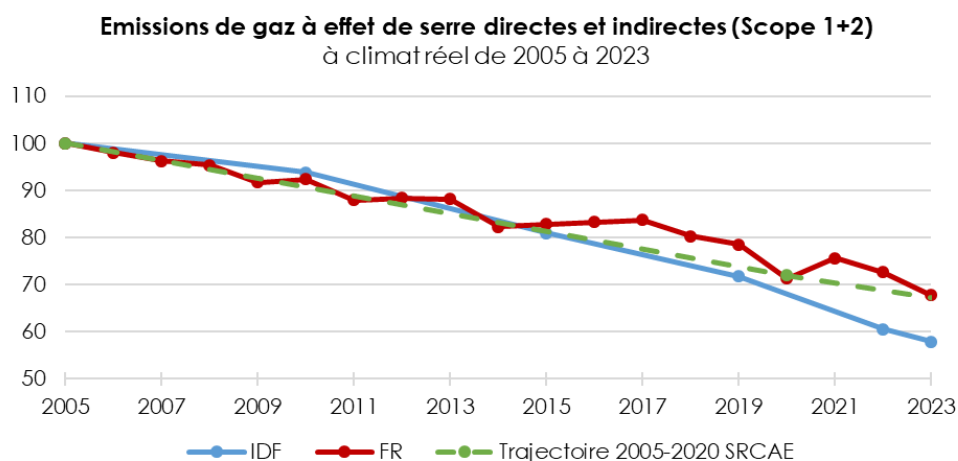


Figure 4 : Evolution des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes (Scope 1+2) tous secteurs entre 2005 et 2023 – base 100 en 2005

La baisse des émissions de gaz à effet de serre franciliennes en 2023 est de 42 %, ce qui est supérieur à l'objectif du SRCAE (-33 % pour 2023) et à l'évolution nationale (-32 %). Cette évolution est néanmoins à analyser au regard des conditions climatiques de l'année 2023, dont l'hiver a été doux comparé au climat normal des 30 dernières années.

ANNEXE : DONNÉES ET MÉTHODES

1. INVENTAIRE 2023 DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

La méthode détaillée de construction de l'inventaire des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle communale n'est pas reprise dans cette note et est disponible dans les publications suivantes :

- Inventaire Air-Climat-Energie – Bilan Île-de-France – Année 2022 [\[lien\]](#)
- Méthode ENERGIF – Année 2022 [\[lien\]](#)

La construction du bilan 2023 des consommations énergétiques en Île-de-France s'appuie sur les données d'entrée et les adaptations méthodologiques suivantes. Celles-ci sont présentées par source d'énergie finale.

Bois

- Résidentiel :
 - Individuel : modélisation Airparif 2022
 - Collectif : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023
- Tertiaire (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023
- Agriculture (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023
- Industrie (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023

Chauffage urbain

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)

Les consommations de chauffage urbain de 2005 à 2022 ont été révisées par rapport à la publication de l'inventaire 2022 (Avril 2025) suite au changement de répartition entre les secteurs Résidentiel et Tertiaire pour le réseau Saint-Denis Chaud. Cette révision sera prise en compte pour l'inventaire 2024 d'Airparif à l'échelle communale.

Charbon

- Industrie : modélisation Airparif 2022

Electricité

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Transport ferroviaire : données RTE millésime 2022

Essence

- Agriculture : modélisation Airparif 2022
- Transport routier : le modèle de trafic Airparif ne pouvant être mobilisé pour cet exercice régional, modélisation Airparif 2022 × évolution régionale 2023/2022 (données SDES)

Fioul domestique et gazole

- Résidentiel : SDES 2022
- Tertiaire : SDES 2022
- Agriculture : modélisation Airparif 2022
- Chantiers : modélisation Airparif 2022
- Industrie : EACEI 2023
- Transport routier : modélisation Airparif 2022 × évolution régionale 2023/2022 (données SDES), le modèle de trafic Airparif ne pouvant être mobilisé pour cet exercice

Fioul lourd

- Industrie : modélisation Airparif 2022

Gaz naturel

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)

Il est important de noter que l'inventaire des consommations énergétiques réalisé par Airparif concerne uniquement les consommations d'énergie finale. Ainsi, les consommations d'énergie du secteur industrie liées à la production d'énergie (NAF 35) référencées dans les données locales LTECV ne sont pas prises en compte pour le gaz naturel. Cette amélioration méthodologique fait partie de l'inventaire d'Airparif depuis la fourniture du millésime 2019 et est également pris en compte dans l'inventaire régional pour l'année 2023.

GPL

- Résidentiel : reliquat entre les ventes 2023 de GPL (SDES) et les estimations pour les secteurs agriculture, industrie, transport et production d'énergie
- Agriculture : modélisation Airparif 2022
- Industrie : EACEI 2023
- Transport : le modèle de trafic Airparif ne pouvant être mobilisé pour cet exercice régional, modélisation Airparif 2022 × évolution régionale 2023/2022 (données SDES)

2. INVENTAIRE 2023 DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE

La construction du bilan des consommations énergétiques à l'échelle de la Métropole du Grand Paris nécessite les outils de modélisation d'Airparif pour désagréger les données disponibles uniquement à l'échelle régionale à l'échelle des communes. Les outils de modélisation n'étant pas disponibles pour l'estimation du bilan 2023, seules les données présentées dans l'Annexe 1 disposant d'un détail communal ont été considérées. Cela concerne les sources d'énergie suivantes :

Bois

- Résidentiel :
 - Individuel : modélisation Airparif 2022
 - Collectif : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023
- Tertiaire (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023
- Agriculture (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023

- Industrie (collectif) : modélisation Airparif 2022 + chaufferies ouvertes en 2023

Chauffage urbain

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)

Electricité

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)

Gaz naturel

- Résidentiel : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Tertiaire : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Agriculture : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)
- Industrie : données locales LTECV millésime 2023 (SDES - version du 29 octobre 2025)

Essence et gazole

- Transport routier : modélisation Airparif 2022 × évolution régionale 2023/2022 (données SDES), le modèle de trafic Airparif ne pouvant être mobilisé pour cet exercice

Les mêmes précautions d'utilisation des données détaillées à l'échelle régionale sont à considérer dans le bilan métropolitain.

Les autres sources d'énergie conservent la modélisation 2022 réalisée à l'échelle de la Métropole du Grand Paris lors de la fourniture d'avril 2025.

3. INVENTAIRE 2023 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Le bilan régional des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (dites Scope 1+2) est réalisé à partir du bilan des consommations d'énergie finale à climat réel par secteur d'activité et par source d'énergie précédemment décrit. Les facteurs d'émissions mobilisés sont décrits dans les documents méthodologiques cités précédemment.

Seules les émissions de GES liées à un usage énergétique ont été mises à jour par rapport à l'inventaire 2022. Pour les postes non concernés par cette mise à jour, les valeurs 2022 ont été conservées. A titre d'information, selon l'inventaire 2022, les GES hors usage énergétique représentent 12 % des émissions de GES totales (Scope 1+2). Les secteurs d'activités émetteurs de gaz à effet de serre non liés à un usage énergétique sont pour partie l'industrie, l'agriculture et le traitement des déchets.

Enfin, pour le secteur des plateformes aéroportuaires, les évolutions du nombre de mouvements aériens enregistrés sur les aéroports parisiens entre 2022 et 2023 ont été appliquées (Résultats d'activité des aéroports français - 2023 - UAF&FA [\[lien\]](#)).

La même méthode est employée pour le calcul du bilan des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (dites Scope 1+2) pour la Métropole du Grand Paris.